

SÉANCE DU 22 SEPTEMBRE 2021

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux septembre à dix heures, le Comité Syndical, s'est réuni dans la salle polyvalente de Guyor, à Le Bez après avoir été convoqué par le Président conformément aux dispositions des articles L.2122-8 et L.2121-10 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de convocation :

16 septembre 2021

Date d'affichage :

16 septembre 2021

Nombre de délégués

en exercice : 59

Délibération n° : 22092021 / 2.1

Nombre de voix délibératives :

41

Membres titulaires présents : 35

Jean-Paul ALRAN, Alain ASTIE, Bernard BARRIER, Jacques BIAU, Alain BOUISSET, Sylvian CALS, Alain CLERGUE, François COLLADO, Vincent COLOM, Alex DE NARDI, Jean-Luc ESPITALIER, Jean-Marc FEDOU, Didier GAVALDA, Lionel GERVAUX, Gaëtan GÖBBELS, Jean-Pierre GOS, Christian HAMON, Frédéric ICHARD (pouvoir de Michel BUFFEL), Patrice JACQUET, Alain LEMONNIER, Nicolas LEROUX (pouvoir de Eric LEROUX), Marc MADERN, Didier MAHOUX, Jacques MAURY, Daniel MAYNADIER, Noël MEYSSONNIER, Alain OURLIAC, Vincent RECOULES, Francis REMIOT, Henri REYJAUD, Michel SABLAYROLLES (pouvoir de Jean-François FALGAYRETTES), Jacques SALVETAT, Jean-Marc SOULAGES (pouvoir de Gilles GINESTET), Myriam VIGROUX, Olindo VIVAN.

Membres titulaires absents et suppléés : 2

Elian COMENT (représenté par Martine HOUDET), Jean-Claude PINEL (représenté par Gérard BOUISSON)

Membres titulaires excusés ayant donné pouvoir : 4

Michel BUFFEL (pouvoir à Frédéric ICHARD), Jean-François FALGAYRETTES (pouvoir à Michel SABLAYROLLES), Gilles GINESTET (pouvoir à Jean-Marc SOULAGES), Eric LEROUX (pouvoir à Nicolas LEROUX)

Membres titulaires excusés : 18

Jean-Charles BALARDY, Denis BAYLE, Christian CAYRE, Jean-Luc DARGEIN-VIDAL, Pierre ESCANDE, Jean ESQUERRE, Saida FAKIR, Michel FARENC, Sylvain FERNANDEZ, Serge GAVALDA, Emile GOZE, Joël IMBERT, Frédéric JOURDE, Marc MONTAGNÉ, Jean-Paul RAYSSAC, Jean-Marc TARROUX, Didier VALAX, Jean-Claude VERNIER

Objet : Décision modificative n°2 Budget principal 2021

Le président expose que cette décision modificative n°2 de l'exercice budgétaire de l'année 2021 concerne :

- Des travaux réalisés dans le cadre de convention de mandat.
- Réajustement des crédits ouverts au chapitre 21 « Immobilisations corporelles »

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide d'inscrire les dépenses et recettes ci-après :

➤ **Opérations pour compte de tiers (chapitre 45) :**

Travaux Télécoms

Dépenses :

- | | |
|---|-------------|
| - Compte 4581203209 SAINT LIEUX LES LAVAUZ Travaux FT | 17 472.00 € |
| - Compte 4581204209 LE RIOLS Travaux FT | 12 600.00 € |
| - Compte 4581205209 BOUT DU PONT DE L'ARN Travaux FT | 18 000.00 € |
| - Compte 4581206209 REALMONT Travaux FT | 3 000.00 € |

51 072.00 €

Recettes :

- Compte 4582203209 SAINT LIEUX LES LAVAUUR Travaux FT	17 472.00 €
- Compte 4582204209 LE RIOLS Travaux FT	12 600.00 €
- Compte 4582205209 BOUT DU PONT DE L'ARN Travaux FT	18 000.00 €
- Compte 4582206209 REALMONT Travaux FT	3 000.00 €

51 072.00 €**➤ Ajustement des crédits ouverts au chapitre 21 « Immobilisations corporelles »**

- Il est proposé d'ajuster les crédits au compte 21534 :
 - ➔ Augmentation de crédit à l'opération 1807 (Enfouissement) d'un montant de 5 000 €
 - ➔ Diminution de crédit à l'opération 1808 (Sécurisation) d'un montant de 5 000 €
- Le SDET réalise d'importants travaux de rénovation et/ou d'agencement : Rénovation du système chauffage, aménagement espace photocopieur, remplacement des portes d'entrée et ombrières. Il est donc nécessaire de:
 - ➔ Augmenter les crédits compte 2135 (installations générales) d'un montant de 220 000
 - ➔ Diminuer les crédits compte 2051 (concessions et droits similaires) pour 220 000 €

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre figure la signature et la liste des membres présents.



Certifié conforme
A Albi, le 22 septembre 2021

**Le Président,
M. Alain ASTIE**